



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 155-16
Le 29 novembre 2016

APPEL DE CANDIDATURES GROUPE DES USAGERS DE LA RÉGLEMENTATION

C'est avec plaisir que la Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la «Division») annonce la création d'un Groupe des usagers de la réglementation (le «*Groupe des usagers*»). Ce groupe consultatif a été créé par la Division dans le but de formaliser les échanges avec les participants agréés et les participants agréés étrangers (collectivement les «participants») de la Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse»). Le *Groupe des usagers* vise à permettre à la Division et aux participants d'échanger des idées, points de vue et perspectives sur des questions réglementaires et relativement à certaines modifications réglementaires, lignes directrices et FAQs. Le mandat du *Groupe des usagers* est disponible sur le site de la Division [ici](#).

La Division lance un appel de candidatures auprès des participants de la Bourse (dont l'un à être désigné par l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et un autre par le FIA). Pour devenir membre du *Groupe des usagers*, une personne doit être autorisée par et à l'emploi d'un participant. Le *Groupe des usagers* sera composé d'un maximum de douze membres. Dans l'éventualité où le nombre de candidatures reçues excède le nombre de sièges disponibles, le vice-président de la Division procédera à la nomination des membres afin que la composition du *Groupe des usagers* soit diversifiée. Si un membre quitte son siège en cours de mandat et qu'il n'est pas remplacé par un autre représentant du participant, le vice-président de la Division nommera un nouveau membre à même la liste des candidatures reçues.

Pour le moment, la Division prévoit que les rencontres du *Groupe des usagers* auront lieu sur une base semestrielle dans les bureaux de la Bourse et par voie de conférence téléphonique pour les membres qui ne peuvent y assister en personne. La conseillère principale, affaires réglementaires, de la Division sera responsable de la coordination des activités du *Groupe des usagers*. Les participants peuvent soumettre leur candidature au plus tard le **20 janvier 2017** à l'attention de Karen McMeekin, conseillère principale, affaires réglementaires, au (514) 787-6606, ou par courriel à karen.mcmeekin@tmx.com.

Brian Z. Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation



MANDAT

Groupe des usagers de la réglementation de la Division de la réglementation Bourse de Montréal Inc.

Objectif

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a créé un Groupe des usagers de la réglementation (le «Groupe des usagers») dans le but d'échanger avec les participants agréés et participants agréés étrangers (les «participants») de la Bourse des idées, points de vue et perspectives sur des questions réglementaires.

Mandat

Le mandat du Groupe des usagers est de permettre aux participants de contribuer à des initiatives relatives à la politique réglementaire et à des modifications réglementaires et de soumettre toute question de nature réglementaire d'intérêt pour les usagers de la Bourse. Il est attendu de chacun des membres du Groupe des usagers que sa contribution soit indépendante de tout intérêt personnel et de tout intérêt du participant qu'il représente. Les membres du Groupe des usagers doivent représenter l'intérêt supérieur des marchés.

Composition

Le Groupe des usagers est composé de représentants autorisés des participants de la Bourse et de certains membres du personnel de la Division tel que déterminé par le vice-président de la Division.

Le Groupe des usagers est composé d'un maximum de douze membres, comprenant des représentants autorisés de participants canadiens (dont l'un à être désigné par l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières) et de participants étrangers (dont l'un à être désigné par le FIA), et est diversifié (courtiers institutionnels, courtiers de détail, mainteneurs de marché, fournisseurs de liquidité, négociateurs pour compte, firmes de négociation pour compte propre). Pour devenir membre du Groupe des usagers, une personne doit être à l'emploi d'un participant et autorisée à agir pour le participant. Si le nombre de candidatures reçues excède le nombre de sièges disponibles, le vice-président de la Division procédera à la nomination des membres afin que la composition du Groupe des usagers soit diversifiée.

La durée d'un mandat sur le Groupe des usagers est de deux ans avec une limite de trois mandats. Dans l'éventualité où un membre quitte son siège en cours de mandat et qu'il n'est pas remplacé par un autre représentant du participant, le vice-président de la Division nommera un nouveau membre à même la liste des candidatures reçues.



Mode de fonctionnement

La conseillère principale, affaires réglementaires, de la Division est responsable de coordonner les activités du Groupe des usagers dont la convocation des rencontres qui se tiendront sur une base semestrielle. Les rencontres auront lieu dans les bureaux de la Bourse et par voie de conférence téléphonique pour les membres qui ne peuvent y assister en personne.